

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

***EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX***

SEANCE du 15 Juillet 2025

N°2025-07-01

Date de convocation : 10-07-2025

Date d'affichage : 10-07-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet , à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 14

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16

Pouvoirs : Mme Blandine DESBOS pouvoir à M. Thierry PISTRE, Mme Aurélie JACQUET pouvoir à Audrey CALLY
 Absents et excusés : Mme FLUTET Catherine, M. Clément CHAVET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Modification des emplois de la commune au 1-09-2025

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'un mouvement de personnel à la cantine scolaire, suite au départ et décès d'agents, il convient de recruter trois nouvelles personnes au 1^{er} septembre 2025. Deux de ces agents, seront également recrutées pour assurer l'accueil et les prises de rendez-vous de la télécabine de consultation, qui devrait se mettre en place courant septembre.

Une personne titulaire sur le grade d'agent technique territorial pour assurer le service et le bon déroulement de la cantine scolaire sur 19h25 annualisé 15h09 avec un service pour le centre de loisirs annualisé sur 3h12 et 6h d'accueil et de prises de rendez-vous pour la télécabine, **soit un poste de 31h annualisé pour 24h25**.

Une personne sur le grade d'adjoint d'animation, contractuel pour assurer le service de la cantine scolaire sur 9h annualisé sur 7h10 et 9h d'accueil et de prises de rendez vous pour la télécabine, **soit un poste de 20h30 annualisé pour 16h10**

Une personne sur le grade d'adjoint d'animation, contractuel pour assurer le service de la cantine, la mise en place du service, réchauffe des plats etc.. **sur un poste de 19h annualisé 15h.**

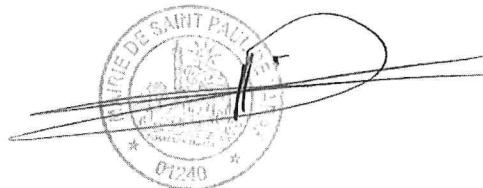
Il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la commune au 1 septembre 2025 en créant trois postes et fermant des postes restés ouverts à tort.

EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES						DATES	dates
ADMINISTRATIFS	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	CREATION POSTES	fermeture poste
grade : administratif							
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			30H	08/11/2021	15/07/2025
REDACTEUR	B	1	1		30H	20/01/2025	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe	C	1	1		30H	20/04/2021	15/07/2025
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C	1	1		30H	11/07/2022	
SOCIAL	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC		
grade : ATSEM							
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001	
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001	
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC		
grade : adjoint technique principal							
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	1	1	35H		29/09/1992	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1	1	35H		01/09/2006	
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	35H		01/04/2023	
grade : adjoint technique	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC		
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe	C	1	1		23H	08/07/2005	
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe 19h annualisé 14h57	C	1	1		14H57	28/08/2018	15/07/2025
ADJOINT TECHNIQUE 25H annualisé 19h41	C	1	1		19H41	07/07/2021	
mise à disposition du centre de loisirs pour 15h45							
ADJOINT TECHNIQUE 31H annualisée	C	1	1		24H25	15/07/2025	

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS						DATE DE CREATION	DATE DE FERMETURE
ADMINISTRATIF	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	POSTES	POSTE
grade : administratif							
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		25H30	24/04/2023	
ANIMATION	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC		
grade : ADJOINT d'animation							
Adjoint d'animation 32h annualisé	C	1	1		25H12	01/09/2022	
Adjoint d'animation	B	1				01/01/2023	15/07/2025
Adjoint d'animation 4h annualisé	C	1	1		3H09	01/09/2022	15/07/2025
Adjoint d'animation	C	1	1		15H40	26/08/2024	01/02/2025
Adjoint d'animation	C	1	1		10h50	01/02/2025	15/07/2025
Adjoint d'animation 19H annualisé	C	1	1		15H	15/07/2025	
Adjoint d'animation 20h30 annualisé	C	1	1		16H10	15/07/2025	
EMPLOIS PERMANENTS SAISONNIER							
ADJOINT TECHNIQUE							
grade :							
adjoint technique	C	1			20H	08/07/2024	

Après entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de trois personnes au 1-09-2025 et la fermeture des postes cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

***EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX***

SEANCE du 15 Juillet 2025

N°2025-07-02

Date de convocation : 10-07-2025

Date d'affichage : 10-07-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 14

Conseillers en exercice : 19

Votants : 16

Pouvoirs : Mme Blandine DESBOS pouvoir à M. Thierry PISTRE, Mme Aurélie JACQUET pouvoir à Audrey CALLY
 Absents et excusés : Mme FLUTET Catherine, M. Clément CHAVET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

M. CHAUDET Pierre

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Bail en sous location – du local « cabinet 1 » appartenant à la Semcoda

Monsieur le Maire rappelle que la SEMCODA détient une maison de santé, sur la commune qui comprend deux locaux réservés pour la venue de futurs médecins.

Actuellement, la commune loue le local « cabinet 1 » à la Semcoda.

En raison de l'arrivée d'une Sophrologue, il conviendrait de sous louer ce local à raison de 4 demi-journées par mois en accord avec la SEMCODA.

Il rappelle que ce local est situé au rez de chaussée d'un immeuble situé « rue de la Dombes », un local dit « cabinet 1 » d'une surface d'environ 27.75 M2

A ces locaux, s'ajoute la jouissance partagée de locaux communs d'une surface approximative de 4.78 M2, correspondant à un dégagement comprenant un WC soit une surface totale de 32.53 M2

Référence locative : 2T 1616.01.01.001

Il propose un bail d'une durée de 26 jours, à partir du 15 juillet pour se terminer le 9 Août 2025, avec la possibilité de reconduction suivant un planning défini à l'avance.

Chacune des parties pourra mettre fin au contrat sans indemnité.

Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 001-210103834-20250715-20250702-DE

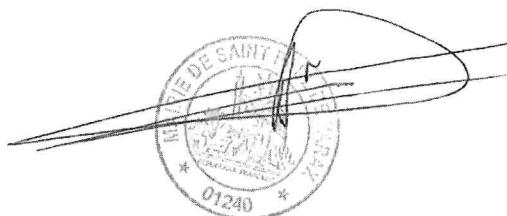
SLO

Il propose de fixer le prix du loyer mensuel forfaitaire à **50€** toutes charges comprises, pour **un maximum de 4 journées d'occupation** réparties entre les mercredis et samedis disponibles dans le mois et selon les disponibilités du mois, **soit 12.50€ la journée.**

Un planning d'occupation du local devra être fourni à l'avance. La location sera payable le 10 de chaque mois au domicile du locataire principal, auprès du Trésor Public.

Après avoir écouté le Maire, le conseil municipal approuve cette location avec 1 abstention et 16 voix Pour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE du 15 Juillet 2025

N°2025-07-03

Date de convocation : 10-07-2025

Date d'affichage : 10-07-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19
Conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Votants : 16

Pouvoirs : Mme Blandine DESBOS pouvoir à M. Thierry PISTRE, Mme Aurélie JACQUET pouvoir à Audrey CALLY
Absents et excusés : Mme FLUTET Catherine, M. Clément CHAVET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
M. RUEZ Quentin	Mme DESBOS Blandine
M. POTIN Fabien	Mme DUPAYRAT Sophie
Mme CALLY Audrey	Mme JACQUET Aurélie
Mme ANTON Dorothée	M. PISTRE Thierry
M. VAN DORT Didier	M. GOURMAND Johann
M. CHAUDET Pierre	Mme ROSERAT Charlène
M. GILLET Bernard	M. FROGET Bruno
M. CHAVET Clément	Mme. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Madame ABRAM-PASSOT, adjoint aux affaires scolaires, rappelle la délibération du 11 juillet 2022, qui prévoit une mise à disposition d'un fonctionnaire territorial, par le biais d'une convention entre la commune et le Centre Social Mosaïque de CHALAMONT.

Elle explique que l'agent titulaire qui occupe le poste de 25H/Semaine, annualisée 19H41, sera mis à disposition du centre de loisirs pour une durée de 20H/Semaine, annualisée 15h45 et que le Centre Social Mosaïque s'engage à rembourser la commune au prorata de son temps travaillé, soit sur 15H45.

Elle demande au conseil municipal de renouveler cette convention pour 3 ans, du 1^{er} septembre 2025 au 30 Aout 2028.

Après avoir écouté l'exposé de Madame ABRAM-PASSOT Evelyne, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention de mise à disposition du personnel communal titulaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI

Signé électroniquement par : Cédric
MANCINI
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

te rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX**

SEANCE du 15 Juillet 2025

N°2025-07-04

Date de convocation : 10-07-2025

Date d'affichage : 10-07-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19
Conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Votants : 16

Pouvoirs : Mme Blandine DESBOS pouvoir à M. Thierry PISTRE, Mme Aurélie JACQUET pouvoir à Audrey CALLY
Absents et excusés : Mme FLUTET Catherine, M. Clément CHAVET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
M. RUEZ Quentin	Mme DESBOS-Blandine
M. POTIN Fabien	Mme DUPAYRAT Sophie
Mme CALLY Audrey	Mme JACQUET-Aurélie
Mme ANTON Dorothée	M. PISTRE Thierry
M. VAN-DORT Didier	M. GOURMAND Johann
M. CHAUDET Pierre	Mme ROSERAT Charlène
M. GILLET Bernard	M. FROGET Bruno
M. CHAVET Clément	Mme. FLUTET-Catherine

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU à partir du 1^{er} octobre 2025

Monsieur Guy MINASSIAN adjoint, rappelle que le conseil municipal s'était prononcé favorable pour entreprendre les derniers travaux du schéma directeur prescrit en 2014.

Il informe du coût des travaux qui s'élève à 704 466.50€ financé en partie par des subventions à hauteur de 352 200.00€, d'un autofinancement de 190 000.00€ et d'un emprunt de 162 266.50€, qui pourrait être revu à la hausse soit 200 00.00€ en raison du mauvais état du réseau d'assainissement de la route de la Cressonnière.

Afin d'équilibrer le budget de 2026, il conviendrait d'augmenter la part communale de l'eau de 0.10€HT le M3 pour la fixer à 1.70€HT au lieu de 1.60€HT par M3, et ce à partir du 1^{er} octobre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Guy MINASSIAN, adjoint le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation de 0.10€ HT sur la part communale de l'eau, soit 1.70€ HT le M3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

- Signé électroniquement par : Cédric MANCINI
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire

te rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Ain

***EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX***

SEANCE du 15 Juillet 2025**N°2025-07-05**

Date de convocation : 10-07-2025

Date d'affichage : 10-07-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet , à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19
Conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Votants : 16

Pouvoirs : Mme Blandine DESBOS pouvoir à M. Thierry PISTRE, Mme Aurélie JACQUET pouvoir à Audrey CALLY
Absents et excusés : Mme FLUTET Catherine, M. Clément CHAVET

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
M. RUEZ Quentin	Mme DESBOS Blandine
M. POTIN Fabien	Mme DUPAYRAT Sophie
Mme CALLY Audrey	Mme JACQUET Aurélie
Mme ANTON Dorothée	M. PISTRE Thierry
M. VAN DORT Didier	M. GOURMAND Johann
M. CHAUDET Pierre	Mme ROSERAT Charlène
M. GILLET Bernard	M. FROGET Bruno
M. CHAVET Clément	Mme. FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : M. RUEZ Quentin et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : conventions pour travaux en domaine privé

Monsieur Fabien POTIN, adjoint, informe le Conseil Municipal que plusieurs points stratégiques de la commune, posent une problématique pour la réalisation des travaux en mode doux.

Il précise que ces travaux vont empiéter sur des propriétés privées ou parties privées – lotissements.

Afin de mener à bien ces réalisations, il conviendrait de donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour qu'il puisse passer des conventions de servitude, avec les principaux concernés.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte et donne tous pouvoirs au maire, pour :

- établir et signer toutes conventions de servitudes, entre la commune, les riverains, ou Président de lotissement concernés, dans le cadre de ces travaux de cheminement doux.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé électroniquement par : Cédric MANCINI
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : Maire